



# ALERTE À LA SÉCURITÉ



## Alerte à la sécurité No: 0000008

Publiée par Direction de la sécurité le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

# Se préparer aux phénomènes météorologiques violents - Sûreté des grues à tour et des chantiers

## Summary

Les phénomènes météorologiques violents sont de plus en plus courants à l'échelle de la Nouvelle-Écosse, et entraînent souvent de grands vents, des pluies abondantes et d'autres conditions dangereuses. La Direction de la sécurité souligne l'importance de la sécurité au travail pendant de tels phénomènes, et rappelle à tout le monde de se préparer et de prendre les précautions nécessaires pour protéger les lieux de travail extérieurs.

Sachant que les chantiers de construction et les grues à tour présentent des risques supplémentaires durant les tempêtes, nous vous demandons d'être diligents et de suivre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Quand votre grue à tour n'est pas utilisée, elle doit pouvoir pivoter librement et s'aligner sur le sens du vent, réduisant ainsi la surface de la structure exposée au vent. Il faut retirer les enseignes installées sur la structure pivotante, car elles pourraient nuire à l'équilibre entre le vent et la structure pivotante. De plus, tous les câblages, comme les élingues et les chaînes de levage, doivent être détachés du crochet et le chariot doit être rangé près de la tour, le treuil de levage à sa position la plus élevée.

Lorsque des tempêtes surviennent, l'équipement non arrimé et les débris peuvent être dangereux. Veuillez ranger ou attacher les matériaux du chantier pour qu'ils ne soient pas emportés par le vent, et ce, afin de protéger les gens sur le chantier ou près du chantier.

## Pour plus d'information

Direction de la sécurité - [safetybranch@novascotia.ca](mailto:safetybranch@novascotia.ca)

Travail, Compétences et Immigration

1-800-952-2687